



Nombre d'espèces animales appartenant à la liste rouge de l'UICN

La liste rouge* de l'UICN* constitue à ce jour l'évaluation la plus complète de l'état de conservation des espèces et permet, de ce fait, une prise de conscience, à toutes les échelles, des menaces qui pèsent sur la biodiversité. Elle donne ainsi la possibilité de connaître le nombre d'espèces menacées ou disparues de la faune dans le monde, dans un pays ou dans une région.

Parmi les espèces présentes dans le Nord - Pas-de-Calais, trois sont considérées " en danger critique d'extinction " sur les listes rouges mondiale et nationale (un Reptile, un Amphibien et un Oiseau) et 34 sont classées " en danger " sur les listes rouges nationale et régionale (Oiseaux et Mammifères).

Contexte

L'élaboration de listes rouges a pour but de synthétiser les connaissances sur certaines espèces afin d'évaluer au mieux les menaces qui pèsent sur elles. La Liste rouge remplit de nombreuses fonctions, notamment :

- elle offre un cadre de référence pour surveiller l'évolution de la menace d'extinction qui pèse sur les espèces ;
- elle sensibilise à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle ;
- elle identifie les espèces ayant besoin de mesures de protection et renseigne sur l'état de leur population ;
- elle fournit un inventaire complet du déclin de la biodiversité ;
- elle procure des informations permettant de définir les priorités de la conservation à différentes échelles (locale, nationale, mondiale) et d'orienter les mesures de conservation ;
- elle aide à influencer sur les politiques nationales et

internationales et fournit des informations sur des accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique* (CBD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

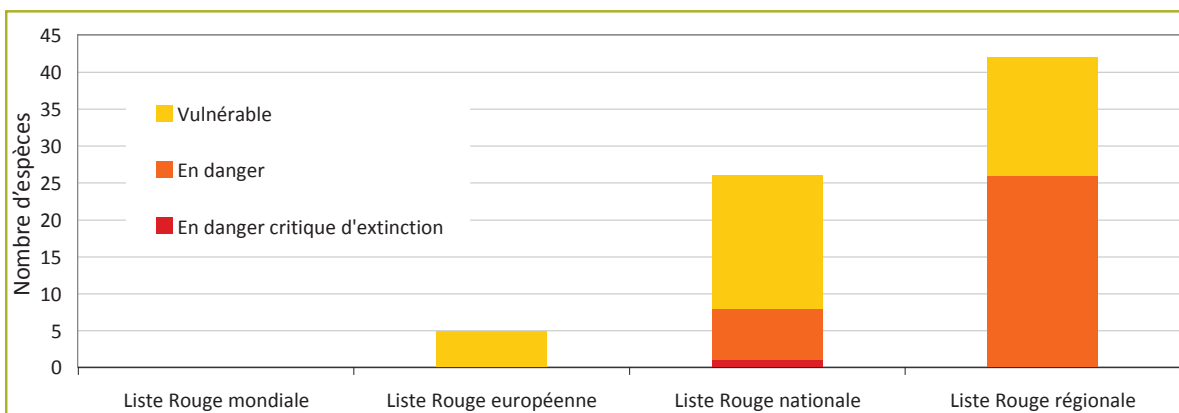
Résultats

Dans le Nord – Pas-de-Calais, on trouve :

- un Mammifère menacé (EN) et un Mammifère potentiellement menacé ou vulnérable (VU) sur la liste rouge régionale ;
- un Amphibien menacé (Grenouille des champs) d'extinction (CR) sur la liste rouge nationale ;
- un Reptile menacé d'extinction (CR) sur la liste rouge mondiale ;
- aucun Insecte présent en Nord – Pas-de-Calais n'est à ce jour inscrit sur les listes rouges mondiale, européenne, nationale.

Les listes rouges régionales sont en cours d'élaboration.

Nombre d'espèces d'oiseaux du Nord - Pas-de-Calais présents sur des listes rouges (Source : ORB NPdC d'après GON).



Ce qu'il faut en penser

Cet indicateur permet de discerner les espèces les plus menacées, selon des critères faisant l'objet d'un consensus mondial. Il est basé sur des données numériques et des critères écologiques poussés qui le rendent fiable.

L'indicateur peut être interprété soit en considérant le nombre total d'espèces menacées (catégories CR, EN et VU) contenues dans la Liste rouge pour chaque groupe taxonomique, soit en examinant le nombre d'espèces dans chaque catégorie de menace pour l'ensemble des espèces, tout en considérant différentes échelles d'évaluation (régionale, nationale, européenne et mondiale).

La dégradation de la biodiversité est marquée par l'augmentation du nombre d'espèces dans la liste ou par l'augmentation du poids relatif des catégories correspondant aux plus forts degrés de menace, à nombre total constant d'espèces dans la liste.

Il faut noter que, s'agissant des échelles d'élaboration et d'interprétation des listes rouges, une espèce figurant sur la liste

rouge régionale ou nationale peut être en bon état de conservation dans d'autres régions, pays ou au niveau mondial. À l'inverse, une espèce menacée au niveau mondial peut être en bon état de conservation en France ou en région.

La fréquence des mises à jour est limitée, l'indicateur est donc peu sensible aux évolutions.

En outre, en raison du faible niveau de connaissance de certains groupes taxonomiques et de la quantité d'informations nécessaires pour établir les listes rouges, la liste est biaisée en faveur des grandes espèces (Vertébrés) au détriment des petites espèces (Invertébrés).

Méthode

L'Union mondiale pour la nature (UICN) a établi des critères, utilisés comme référence dans le monde entier, pour déterminer le degré de risque d'extinction encouru par chaque espèce. Cinq familles de critères ont été déterminées : la réduction de la taille de la population, la répartition géographique, à la fois zone d'occurrence et zone d'occupation, la taille de la population et l'analyse quantitative du risque d'extinction.

Il existe deux méthodes, l'une pour évaluer la menace d'extinction au niveau mondial (UICN, 2001) et l'autre qui permet d'adapter la première à un territoire plus restreint comme un pays ou une région (UICN, 2003). Les espèces sont classées dans chacune des listes, en plusieurs catégories, de la plus menacée à la moins menacée. Les catégories de menace utilisées pour définir la Liste rouge en France sont les suivantes :

- Éteint (EX) ou Éteint à l'état sauvage (EW) ;
- En danger critique d'extinction (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU) : espèce menacée d'extinction à l'échelon mondial ;
- RE : espèce éteinte en métropole ;
- Quasi menacé (NT) : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises ;
- Préoccupation mineure (LC) : espèce pour laquelle le risque d'extinction est faible ;
- Données insuffisantes (DD) : espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas été faite faute de données suffisantes ;
- NA : non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente, (b) nicheuse occasionnelle ou marginale en métropole ;
- Non évalué (NE) : espèce n'ayant pas encore été confrontée aux critères.

Ne sont reprises que les listes publiées et en cours de validité et ayant été élaborées avec une méthode de l'UICN.

Les listes rouges régionales des Amphibiens, Reptiles, Odonates (libellules, etc.), Orthoptères (sauterelles, criquets, etc.) et Rhopalocères (papillons de jour) sont en cours d'élaboration et se basent sur la méthode UICN (UICN, 2001 ; UICN 2003). La liste rouge des Oiseaux date de 1996 et a été élaborée avec les critères édités par l'UICN en 1994 avant la révision des critères éditée en 2001. Elle sera réactualisée au terme de la prochaine enquête nationale coordonnée régionalement par le GON, sur la base des nouveaux critères.

En savoir plus

- Birdlife International, 2004. - Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK : Birdlife International conservation series 12.
- COX, N.A. & TEMPLE, H.J., 2009. European Red List of Reptiles. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- FOURNIER, A. [coord.], 2000. Les Mammifères de la région Nord-Pas de Calais. Distribution et écologie des espèces sauvages et introduites. Le Héron, 33 n° spécial : 1-188.
- IUCN, 2010. IUCN Red List of Threatened Species. www.redlist.org. Date de consultation : 4/10/2010
- KALKMAN, V.J., BOUDOT, J.P., BERNARD, R., CONZE, K.J., DE KNIJF, G., DYATLOVA, E., FERREIRA, S., JOVIE, M., OTT, J., RISERVATO, E. & SAHLEN, G., 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union
- MAURIN, H. [coord.] & KEITH, P., 1994. Inventaire de la Faune menacée en France, Eds. WWF, MNHN, Nathan, PARIS, 176 p.
- TEMPLE, H.J. & COX, N.A., 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- TEMPLE, H.J. & TERRY, A. [coord.], 2007. - The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- TOMBAL J.C. [coord.], 1996. Les Oiseaux de la région Nord-Pas de Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1) : 1-336.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2008. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine.
- UICN France, MNHN & SHF, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.
- UICN, 2001. Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 p.
- UICN, 2003. Ligne directrice pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. UICN, 26 p.
- VAN SWAAAY, C., CUTTELOD, A., COLLINS, S., MAES, D., LEZ MUNGUIRA, M., ŠAŠI, M., SETTELE, J., VEROVNIK, R., VERSTRAEL, T., WARREN, M., WIEMERS, M. & WYNHOF, I., 2010. European Red List of Butterflies. Publications Office of the European Union.

► Sites internet

- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais : www.gon.fr/
- UICN : www.uicn.org